

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

ÉMETTRE UN CERTIFICAT PAR RÈGLEMENT.

Règlement numéro 22 610 modifiant Règlement numéro 03-128 relatif Schéma d'aménagement révisé
(Fonction Industrie 2 aire affectation Semi-urbaine SU3 – Commerciale et modifications processus
substitution usage commercial et industriel zone agricole)

Je, Christine Massé, soussigné(e), de la municipalité de Saint-Dominique certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après:

Dans le cas des municipalités régies par le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) :

en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents sur le territoire de la municipalité, conformément aux prescriptions du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*, le 1er mai 2023, à heure minutes

ou

Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) :

en affichant une copie certifiée de celui-ci à l'hôtel de ville le Cliquez ici pour entrer une date., et dont copie a été publiée dans le journal Le Clairon de Saint-Hyacinthe, dans l'édition du 21 février 2023 (*Règl. 22-621 et 22-624*) et 28 février 2023 (*Règl. 21-589 et 22-610*), conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 1er mai 2023.



(Signature)

Directrice générale